

Choisir d'avoir un enfant, choisir sa sexualité : c'est nous qui décidons !



Non ! Les intégristes catholiques ne nous imposeront pas leur ordre moral !

Depuis septembre, des petits groupes intégristes catholiques ont organisé une campagne contre le centre IVG de Tenon, prétendant s'installer à la porte de l'hôpital pour faire pression sur la population et sur les hospitaliers. Il s'agit pour eux d'un symbole, puisqu'en 1987 Tenon était le premier centre d'IVG saccagé par un commando composé des mêmes intégristes catholiques.

Ces attaques s'inscrivent dans un contexte plus large d'offensive de l'extrême-droite contre les libertés : certains veulent empêcher la représentation d'une pièce de théâtre jugée blasphématoire, d'autres l'introduction du concept scientifique de genre dans les programmes scolaires, d'autres encore voudraient maintenir les femmes dans un rôle de reproductrices.

En cette période électorale, ce n'est pas un hasard si le FN propose la suppression du remboursement de l'IVG.

Quant à elle, la droite au pouvoir fait preuve de la plus grande complaisance à l'égard des groupes d'extrême-droite : par exemple le ministre de l'intérieur a interdit les prières de rue depuis septembre, mais ses services les autorisent à chaque fois qu'elles sont le fait de catholiques intégristes et protègent tous leurs rassemblements.

Par ailleurs, le gouvernement s'emploie depuis des années à remettre en cause le droit des femmes de choisir en fermant les centres d'IVG. Rappelons que ces 10 dernières années 149 centres d'IVG ont été fermés dans le pays, et que la loi Bachelot renforce et élargit la logique de démantèlement du service public hospitalier.

Sur le XXe arrondissement, le centre IVG de Tenon a été fermé en 2009 et n'a pu rouvrir que grâce à la mobilisation des habitant-e-s, de nombreuses associations, d'élu-e-s et de militant-e-s. Depuis sa réouverture en 2011, le centre ne désemplit pas, preuve de sa nécessité.

Tenon bon !

Les catholiques intégristes reviennent le 19 novembre, ne leur laissons sous aucun prétexte l'accès à l'hôpital ! Ici comme ailleurs, refusons leur prosélytisme ! **Rejoignez-nous !**

**RASSEMBLEMENT LE 19 NOVEMBRE A 10H
DEVANT L'ENTREE DE L'HÔPITAL 4, RUE DE LA CHINE**

**Un centre IVG dans chaque hôpital public !
Non à l'ordre moral qui voudrait contrôler nos vies !
Notre corps nous appartient!**

Le Collectif Tenon : collectif unitaire du XXème mobilisé pour le maintien du centre d'IVG de l'hôpital Tenon, et regroupant des habitants du XXème, et des militantes et des militants de l'Association pour les Droits des Femmes du XXème, d'AC, de l'APEIS, d'Alternative libertaire, Attac XXème, la CADAC, la FASE, Femmes libres, Femmes Solidaires, la LDH XXème, le MRAP, le NPA, le Planning Familial, Pluri-elles Algérie, le PCF, le PG, le PS, les syndicats CGT et Sud-Santé Tenon, EELV.

Soutenu par la CNT-UR, la Fédération Anarchiste, Ras l'front-MLV, SCALP et l'UL CGT XXe – Novembre 2011

L'avortement, la contraception, le droit de choisir

Une histoire de lois, mais surtout une histoire de luttes!

1967 : loi Neuwirth qui autorise la contraception prescrite par un médecin (remboursement* voté en 1974)

1971 : Le manifeste des 343

rédigé par Simone de Beauvoir et signé par de nombreuses personnalités connues (actrices, écrivaines, réalisatrices, militantes politiques) paraît le **5 avril 1971** :

“Un million de femmes se font avorter chaque année en France.

Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples.

On a fait le silence sur ces milliers de femmes.

Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté.

De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre.”

1972 : procès de Bobigny où Gisèle Halimi (fondatrice de Choisir) défend une jeune fille mineure qui a été violée, ainsi que sa mère, inculpée d'avortement suite à la dénonciation du violeur. Halimi propose de faire de cette affaire un symbole et d'attaquer les institutions lors d'un procès politique.

1973 : fondation du **MLAC** (mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception).

Elles-ils font irruption au conseil de l'ordre des médecins, pratiquent des avortements en des lieux non-médicalisés, organisent et accompagnent des voyages vers des cliniques à l'étranger (Suisse, Hollande, Angleterre).

Certain-e-s militant-e-s ont été soumis-e-s à la répression et ont subi des procès pour pratiques illégales (1977 à Aix-en-Provence, 1978 à Lille...)

1975 : suite aux nombreuses mobilisations un peu partout, une loi provisoire est votée.

Sans abolir la loi de 1920**, elle autorise les femmes à avorter en milieu hospitalier avant 12 semaines d'aménorrhée (=absence de règles).

1979 : inscrit définitivement dans le texte le droit des femmes à interrompre une grossesse et décide la création d'un centre IVG dans chaque hôpital public.

1982 : remboursement de l'IVG

1993 : loi Neiertz réprimant “l'entrave à l'IVG” et permettant aux associations de se porter partie-civile en cas d'envahissement d'un centre d'IVG.

2001 : allongement du délai d'IVG de 12 à 14 semaines d'aménorrhée.

Cependant, depuis 10 ans, 149 centres d'IVG ont été fermés, aucune avancée en terme de délai de l'IVG n'a eu lieu (certains pays européens la pratiquent jusqu'à 24 semaines), la revalorisation du tarif de l'IVG reste insuffisante,...

Restons mobilisé-e-s pour garder et améliorer ces acquis !

LA LUTTE CONTINUE !

* à l'heure actuelle toutes les formes de contraception en sont pas encore remboursées
** loi qui interdit et réprime l'avortement, la diffusion d'information, de matériel, et la propagande en faveur de l'avortement et de la contraception.